

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 octobre 2020

Date de la convocation : 06/10/2020
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Christophe BOUVIER, M. Christian BOREL à M. Patrick CURTAUD, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Daniel PARAIRE à Mme Anny GELAS, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN, M. Lévon SAKOUNTS à Mme Annie DUTRON.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : M. Thierry SALLANDRE.

OBJET : **AGRICULTURE :** Participation de Vienne Condrieu Agglomération aux traceurs d'avenir

Rapporteur : Frédéric BELMONTE

NOTE DE SYNTHÈSE

Le contexte particulier suite à la révision des zones défavorisées simples en janvier 2019, a entraîné le déclassement de plusieurs communes du territoire de Vienne Condrieu Agglomération situées sur le département du Rhône. Une telle réforme a d'importantes conséquences sur le maintien, le développement et la transmission des exploitations sur les communes concernées. Cette réforme impacte principalement la filière de l'élevage bovin avec 46 % des exploitations impactées.

Vienne Condrieu Agglomération souhaite proposer aux agriculteurs touchés par cette réforme un outil pour les accompagner individuellement dans l'évolution de leur exploitation, et plus largement aux exploitants du territoire souhaitant moderniser durablement leurs exploitations.

L'action "Traceurs d'avenir", proposée par la Chambre d'Agriculture du Rhône, s'inscrit pleinement dans la stratégie agricole 2019-2024, et répond plus particulièrement à l'enjeu numéro 7 « Accompagner le développement des exploitations ».

Pour mettre en œuvre cet accompagnement, il est proposé de signer une convention de partenariat sur deux ans avec la Chambre d'Agriculture du Rhône, pour définir le cadre d'intervention et notamment le montage financier.

Pour chaque accompagnement, d'un montant maximum de 5 750 €, la convention prévoit un cofinancement de la Région et du Département à hauteur de 70 %, de l'Agglo à hauteur de 25 % et un reste à charge pour l'exploitant de 5 %.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la stratégie agricole 2019-2024 adoptée par le conseil communautaire du 5 novembre 2019,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} septembre 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le financement des accompagnements Traceurs d'avenir réalisés par la Chambre d'Agriculture du Rhône sur le territoire de l'Agglo, à hauteur de 25 % par accompagnement.

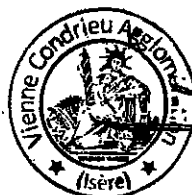
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 13 octobre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 15 OCT. 2020
et a été publiée le 15 OCT. 2020



Président et par délégation,
Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS